



Daniel Brunet et Monique Petit interviennent pour réaffirmer leur satisfaction face à la qualité de la prestation fournie.

Le prix du repas facturé à la Commune sera désormais à 2,28 € TTC

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré autorise à l'unanimité la signature de l'avenant avec la société Yvelines Restauration.***

#### 4. Délibération pour fixation du tarif pour le repas champêtre du 14 juillet

Les tarifs pour la participation au repas champêtre pour cette année sont reconduits à savoir :

- 3 € pour les + 12 ans résidents
- 8 € pour les + 12 ans hors commune
- 5 € pour les – 12 ans extérieurs

Les Festivités auront lieu à Prouais, le vendredi 14 juillet à partir de 19 heures pour le repas champêtre suivi du feu d'artifice.

Pour finaliser l'organisation de cette manifestation, une rencontre avec les sapeurs pompiers et les comités des fêtes est fixée au 20 juin prochain.

Il est à noter que le coût de revient du prix de repas est fixé à 8 € par personne, le budget pour le feu d'artifice est de 980 €.

**Le Conseil après avoir délibéré, à l'unanimité, vote les tarifs pour le repas communal comme ci-dessus indiqués.**

#### 5. Délibération pour acceptation d'un devis pour la création d'un columbarium au cimetière de Boutigny

Madame le Maire rappelle aux élus présents que la Commune a été sollicitée à plusieurs reprises par des habitants de Boutigny, actuellement aucune demande n'a été faite sur Prouais, pour la création d'un columbarium.

Madame le Maire laisse la parole à Monique PETIT et Josette JOYEUX qui présentent aux membres du Conseil les résultats de leur projet.

Il s'agirait d'effectuer 2 fois quatre cases recouvertes de granit (chaque case pouvant contenir 3 urnes).

L'emplacement envisagé serait le long du mur, dans le coin gauche du cimetière avec un réceptacle commun surmonté d'une table de cérémonie.

Le montant du devis s'élève à 4 449, 85 € HT.

Une première proposition sur les prix, durées de concessions et taxe d'ouverture de porte est faite. Après discussions, il est décidé de mettre à l'ordre du jour d'un prochain conseil l'adoption de ces tarifs et la modification du règlement du cimetière.

Madame le Maire soumet à l'approbation du Conseil le devis de la Sté GIMEL concernant la construction d'un columbarium pour le cimetière de Boutigny.

**Le Conseil après avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le devis présenté et autorise Madame le Maire à passer commande auprès de la société GIMEL.**

#### 6. Informations et questions diverses

- Sortie de La Commune de Prunay-le-Temple du syndicat de ramassage scolaire (SITED).

Le Conseil syndical du SITED a approuvé à l'unanimité par une délibération du 20 mars, le retrait de la Commune de Prunay-le-Temple du syndicat.

Il convient désormais à chaque Commune membre d'entériner cette décision.

**Le Conseil après avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le retrait de la Commune de Prunay-le-Temple du SITED**

- Suite aux réclamations de Madame le Maire une expertise contradictoire est organisée le 14 juin concernant l'acoustique du plafond du restaurant scolaire.

Madame le Maire précise aux élus qu'elle ne souhaite pas faire marcher l'assurance communale, les travaux de peinture effectués lors de la construction auraient irrémédiablement endommagé la membrane fixée derrière le plafond et servant à l'absorption des sons.

- Sylvie Benguigui précise que sur la demande du Conseil d'école des porte- manteaux seront installés dans le restaurant scolaire et dans le hall d'entrée.

Le hall d'entrée de l'école maternelle sera repeint par les employés communaux.

La priorité des travaux sera accordée durant les vacances scolaires aux écoles scolaires.

- Déshydratation des boues de la station d'épuration de Boutigny par « rhizocompostage » : Daniel Brunet et Fabrice Geffroy informent qu'ils ont eu une première réunion avec les services de la DDE pour le projet. Prochaine réunion prévue le 21 juin.
- Sylvie Benguigui s'interroge sur le dossier PLU. Madame le Maire lui répond que l'étude suit son cours, prochaine réunion le 27 juin avec le cabinet.
- Madame le Maire informe les élus que désormais elle souhaite organiser le planning des congés et des travaux des services techniques à l'année.
- Madame le Maire souhaite va interroger à nouveau Madame Brigitta Hessel sur l'avancement du dossier d'un bureau de poste « communal » sur Boutigny.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00.